

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 avril 2018**

Date de la convocation : **30 mars 2018**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **30 mars 2018**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **09**

L'an deux mil dix-huit le vendredi six du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **Mme Sabrina AUBERT et M. Jonathan FLOURET**

Absent(s) non excusé(s) : **néant**

Absent(s) représenté(s) : **M. Guy JAFFUEL**

Pouvoir(s) : **M. Guy JAFFUEL à M. Pierre MALLET**

M. Joël ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Affectation du résultat 2017 – budget principal commune
- Affectation du résultat 2017 – budget du service de l'eau et de l'assainissement
- Vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2018
- Budget primitif 2018 commune
- Budget primitif 2018 service de l'eau et de l'assainissement
- Convention d'adhésion au service retraite CNRACL du CDG48
- Renouvellement conventions pluriannuelles de pâturage POYETON (B54/B55/B250/C415)
- Convention d'occupation parcelle ZH29 à DEFAY (sur Naussac) / échéance au 15/04/2018
- Bail commercial parcelles ZH27 et ZH28 / Avenant pour sous location à NAUSSAC AVENTURES
- Demande de financement Etude d'assainissement Rocles / Les Thorts
- Frais de fonctionnement de l'école publique de Langogne

Questions diverses :

- Jugement TGI du 14/03/2018 – chemins ruraux à la Rochette (Cts Lauraire contre commune)

Pièces jointes :

- procès-verbal de la séance du 9 mars 2018 (transmis précédemment par mail)
- projet d'affectation du résultat 2017 (budget commune et eau/assain.)
- projet de budget primitif 2018 (budget commune et eau/assain.)
- courrier CDG48 du 19/03/2018 – convention adhésion au service retraite CNRACL
- courrier de M. Eric SILLERE du 20/10/2017 CPP parcelles B54/B55/B250/C415
- courrier SARL RONDIN DES BOIS du 22/03/2018 – Location parcelles ZH27/28/29
- courrier commune de Langogne du 12/03/2018 - participation frais fonct. école publique
- jugement civil du 14 mars 2018 – chemins ruraux à la Rochette (Cts Lauraire contre commune)

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H50**.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **9 mars 2018** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

- Affectation du résultat 2017 / Budget principal – Commune – M14

Les excédents de 107.693,22€ en fonctionnement et de 69.821,26€ en investissement sont reportés au budget 2018.

- Affectation du résultat 2017 / Budget eau et assainissement - M49

Les excédents de 2.094,93€ en fonctionnement et de 157.680,86€ en investissement sont reportés au budget 2018

- Vote des taux 2018 des taxes directes locales

Les taux des taxes directes locales (TH, TFB et TFNB) restent inchangés (depuis 2001).

- Budget primitif 2018 – budget principal commune M14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et arrête le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2018 comme suit :

Budget principal commune 2018 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
chapitre 011	Charges à caractère général	157.868,00 €
chapitre 012	Charges de personnel	119.750,00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	15.694,00 €
chapitre 65(*)	Autres charges de gestion courante	32.773,00 €
chapitre 66	Charges financières	100,00 €
chapitre 67	Charges exceptionnelles	200,00 €
chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1.886,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		328.271,00 €

(*) Le chapitre 65 prévoit une subvention de **13.128,00 €** au service de l'eau et de l'assainissement

Budget principal commune 2018 - Section de fonctionnement - RECETTES		
chapitre 70	Produits des services	12.750,00 €
chapitre 73	Impôts et taxes	86.964,00 €
chapitre 74	Dotations et participations	95.134,00 €
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	25.625,00 €
chapitre 76	Produits financiers	4,00 €
chapitre 77	Produits exceptionnels	100,78 €
chapitre 002	Résultat reporté	107.693,22 €
Total des recettes de fonctionnement		328.271,00 €

Budget principal commune 2018 - Section d'investissement – DEPENSES		
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	500,00 €
opérations d'équipement en restes à réaliser		110.023,00 €
opérations d'équipement		36.090,00 €
chapitre 23	Equipement non individualisé en opération	9.392,00 €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	3.000,00 €
Total des dépenses d'investissement		159.005,00 €

Budget principal commune 2018 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves (sauf 1068)	12.530,74 €
chapitre 13	Subventions d'investissement	18.712,00 €
chapitre 13 en restes à réaliser		56.055,00 €
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1.886,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	69.821,26 €
Total des recettes d'investissement		159.005,00 €

Soit un équilibre total du budget principal de la commune à 487.276,00 €.

Les budgets des sections sont examinés et adoptés.

- Budget primitif 2018 – budget eau et assainissement M49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et arrête le budget primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement de l'exercice 2018 comme suit :

Budget Eau et Assainissement 2018 - Exploitation – DEPENSES		
chapitre 011	Charges à caractère général	22.150,00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	5.331,00 €
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	600,00 €
chapitre 66	Charges financières	21.000,00 €
chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €
chapitre 042	Dotations aux amortissements	49.435,00 €
Total des dépenses d'exploitation		98.616,00 €

Budget Eau et Assainissement 2018 - Exploitation – RECETTES		
chapitre 70	Produits des services	46.660,00 €
chapitre 74	Subventions d'exploitation	25.488,00 €
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	480,48 €
chapitre 042	Quote-part de subventions	23.892,59 €
chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	2.094,93 €
Total des recettes d'exploitation		98.616,00 €

Budget Eau et Assainissement 2018 - Section d'investissement – DEPENSES		
chapitre 040	Subventions inscrites au résultat	23.892,59 €
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	30.600,41 €
opérations d'équipement		181.645,00 €
Total des dépenses d'investissement		236.138,00 €

Budget Eau et Assainissement 2018 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 040	Autres amortissements des immobilisations	49.435,00 €
chapitre 13	Subventions d'investissement	20.381,14 €
chapitre 13 en restes à réaliser		8.641,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	157.680,86 €
Total des recettes d'investissement		236.138,00 €

Soit un équilibre total du budget de l'eau et de l'assainissement à 334.754,00 €.

- Convention d'adhésion au service retraite CNRACL du centre de gestion de la Lozère

Le conseil autorise le maire à signer la convention avec le CDG48 pour les différentes missions en fonction des besoins.

- Convention pluriannuelle de pâturage parcelles communales B54, B55, B250 et C415

Ces parcelles feront l'objet d'une CPP de 6 ans renouvelable au nom de M. Eric SILLERE qui reprend l'exploitation des écuries de Palhères.

- Convention d'occupation parcelle ZH29

La convention d'occupation de la parcelle ZH29 (située sur la commune de Naussac) est renouvelée pour 7 ans au profit de la société NAUSSAC AVENTURES au prix de 500€/an.

- Bail commercial sur parcelles ZH27 et ZH28 / Avenant n°2 pour sous location à la Sarl Naussac Aventures

Un avenant (N°2) autorise le titulaire du bail (la Sarl Rondin des Bois) à sous louer à la société Naussac Aventures.

- Demande de financement - Etude d'assainissement Rocles / Les Thorts

Le conseil municipal sollicite auprès du Département de la Lozère, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Etat, les subventions pour la réalisation de l'étude d'assainissement dont le montant s'élève à 62.198,00€.

- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Langogne pour l'année scolaire 2017/2018

Considérant que, au vu de l'article L212-8 du code de l'éducation, la commune de Langogne n'est pas fondée à demander une participation de la commune de Rocles pour les frais de scolarité, le conseil municipal refuse de verser la somme demandée (3.745€).

Questions diverses :

Jugement TGI du 14/03/2018 – chemins ruraux à la Rochette (Cts Lauraire contre commune)

Les consorts Lauraire sont déboutés de l'intégralité de leurs prétentions. Le Tribunal dit que les chemins n°14, 15, 16 et 17 sont des chemins ruraux, propriété de la commune de Rocles.

Les consorts Lauraire sont condamnés à procéder ou faire procéder à l'enlèvement de tous les obstacles à la circulation mis sur les dits chemins et ce dans un délai de deux mois à compter de la signification du jugement sous astreinte de 300€ par jour calendaire de retard.

Ils sont également condamnés à payer à la commune de Rocles 1000€ à titre de dommages intérêts et 2000€ en application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile.

Les dépens et frais d'expertise sont à leur charge. Ils ont un mois pour faire appel.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à **23H20**.

Compte rendu affiché le **12 AVR. 2018** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN

